

## **Pièces à fournir pour l'inscription en classe de 2<sup>de</sup> option Design et Arts Appliqués au Lycée Technique Privé Sainte Geneviève.**

### Au moment du dépôt de la candidature

- La fiche de candidature dûment remplie avec photo récente (format 3 cm X 4 cm, photocopie à exclure).
- Les photocopies **complètes et lisibles** des bulletins trimestriels des années scolaires 2009/2010, 2010/2011 ainsi que de l'année en cours en votre possession.
- Trois enveloppes auto-collantes **non libellées** et affranchies à 0,60 Euros.

### Après la Séance d'Information (1)

- La fiche "Décision après la réunion d'information Arts Appliqués" (2) avec éventuellement l'indication d'une demande parallèle pour une second générale option Arts Plastiques.
- La fiche des résultats scolaires et de motivation (2) dûment remplie recto-verso avec photo agrafée.
- Photocopie du bulletin du 2<sup>ème</sup> et éventuellement du 3<sup>ème</sup> trimestre s'il est en votre possession. (\*)
- Un chèque de 35 Euros pour frais de procédure (montant acquis à l'Institut quelle que soit la réponse).
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport).

### POUR LA DECISION DEFINITIVE

- Une photocopie du bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre (\*)

### DES LA RECEPTION D'AVIS D'ADMISSION OU D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE PROVISOIRE

#### **- par retour de courrier**

- Le coupon-réponse (acceptation d'admission ou d'inscription sur la liste d'attente définitive).
- Un chèque de 200 Euros correspondant aux arrhes qui seront déduites de la facture annuelle mais qui resteront acquises à l'établissement en cas de défection (ce chèque sera restitué à tous les candidats inscrits sur la Liste d'Attente Définitive non admis fin juillet ou début septembre suite à l'absence des désistements des candidats admis).

#### **- pour finaliser l'inscription (avant fin juin)**

- Deux photos d'identité (récentes avec nom indiqué au dos, format 3 cm X 4 cm).
- Une enveloppe auto-collante de format 26X33 cm libellée à votre adresse et affranchie à 2,40 Euros (pour les documents administratifs et le travail de vacances).
- Un certificat de sortie et quitus d'économat de l'établissement fréquenté.
- L'acte de baptême, si votre enfant est baptisé.

(\*) La « certification conforme à l'original » ayant été supprimée par décret gouvernemental, l'Institut Sainte Geneviève se réserve le droit de demander – pour vérification – l'original du bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre afin de rendre l'inscription définitive.

Tout candidat admis ne pouvant pas présenter cet original se verra annuler son inscription à Sainte Geneviève.

(1) Les candidats abandonnant le projet Arts Appliqués mais demandant une autre inscription à l'Institut Sainte Geneviève nous le font savoir par le retour de la fiche "Décision après la réunion d'information". La procédure à suivre - différente que pour la spécialité AA - leur sera communiquée par retour de courrier. Les candidats abandonnant toute demande d'inscription à Sainte Geneviève nous le font savoir en nous retournant également la fiche "Décision après la réunion d'information".

(2) Les fiches "Décision après la réunion d'information Arts Appliqués" et "Résultats scolaires / motivation" sont distribuées à tous les candidats pendant la réunion d'information.